Société Nationale de Protection de la Nature

Rapport financier sur l'exercice 2021



SNPN
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854

Rapport financier sur l'exercice 2021

par
Marie-Odile Grandchamp, trésorière

Bilan

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à un total de 4 715 966 €.
Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de compte, atteint un total des comptes de produits de 2 568 533 € et dégage un excédent de 9 905 € .

A l'actif

L'actif immobilisé s'élève au 31 décembre 2021 à 2 541 188 € net d'amortissement vs 2 912 194 € en 2020. La diminution par rapport à 2020 est principalement liée à la clôture de legs en cours.

L'actif net circulant, constitué des stocks, des créances, des placements et des disponibilités s'élève à 2 174 778 €, soit un montant supérieur au total des dettes d'un montant de 370 778 €.

Au Passif

Le total des fonds propres inscrits au passif pour un montant de 3 164 356 €, est en augmentation par rapport à 2020 (2 979 447 €). La situation des fonds propres stricto sensu est quasi stable ; les autres fonds propres correspondant à des subventions d'investissement sont par contre en croissance significative, ce qui est une bonne chose.

Les provisions pour risques et charges sont de 245 492 €, elles sont en légère baisse par rapport à l'année dernière (260 492 € en 2020) .

Les fonds dédiés et reportés s'élèvent à 935 339 € pour l'année 2021, en baisse par rapport à l'année n-1 en raison de la clôture de deux legs.

En 2021 les dettes s'élèvent à 370 778 €. Elles sont en baisse significative par rapport à l'année 2020 (553 773 €).

Compte de resultat

Les produits

Le total des PRODUITS sur l'année 2021(produits financiers+ produits exceptionnels) figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 568 533 € (contre 2 381 949€ en 2020).
Cette croissance des produits est notamment due à un remboursement exceptionnel d'une partie de la taxe sur les salaires versée au titre des années antérieures, suite à la demande de rescrit que nous avons engagée en 2021. Un dégrèvement a été accordé par DRFIP car les employeurs agricoles ou assimilés tels que la SNPN bénéficient d'une exonération de fait de taxe sur salaire.

Concernant les produits d'exploitation :

- Les cotisations d'un montant de 47 370 € sont en légère hausse par rapport à l'année dernière (46 277€).
- La vente de biens correspondant aux ventes du Courrier de la Nature et aux produits vendus à l'accueil de Camargue progresse, passant de 41 379 € en 2020 à 51 001 € en 2021. La situation est cependant contrastée entre les deux sources de revenus : les revenus issus du Courrier de la Nature poursuivent leur érosion, alors que les ventes en Camargue progressent. Les revenus issus du passage à Zones Humides Infos payant sont pour l'instant minimes.
- La vente de prestations de service progresse significativement, passant de 24 684 € à 63 217 €, notamment en raison de la reprise des visites, de la mise à disposition de personnel en Camargue et de l'évolution positive des locations.
- Les dons baissent, passant à 80 645 € en 2020 à 67 191 € en 2021.
- Les subventions publiques, d'un montant de 1 299 753 €, progressent significativement par rapport à l'année dernière, notamment grâce à la revalorisation des subventions liées au plan de gestion des réserves, du financement public de deux postes de médiateur scientifique et au financement du projet de refonte de l'accueil du public en Camargue par le plan de relance.

Les autres produits se décomposent ainsi :

- Des produits financiers, pour un montant de 4 590 €, vs 3 631 en 2020.
- Des produits exceptionnels, pour un montant de 582 923 €, vs 85 826 € en 2021. Il s'agit d'une part de l'exonération partielle de la taxe sur les salaires et d'autre part de produits liés aux immobilisations reçues en legs et destinées à être cédées. Notons également dans ces produits exceptionnels une quote-part de subvention d'investissement, en légère croissance par rapport à n-1.

Les charges

Le total des charges est de 2 558 533 € pour l'exercice 2021.
Le total des charges d'exploitation est de 2 115 955 €.

Les charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante : les charges de personnel sont le principal poste de dépense : 1 094 823 € et sont en légère hausse par rapport à l'année dernière (944 412 €), tant au niveau des salaires que des charges sociales, mais pour autant en deçà du budget prévisionnel 2021 (1 199 k€ budgétés).

L'évolution des charges, financée par des subventions, est liée à la consolidation de Grand-Lieu et de la Capelière avec l'arrivée d'une médiatrice dans chaque réserve, et d'un poste de chargé de communication à Paris. Ce dernier poste a pu être créé grâce à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la gestion et coordination de la Fête des mares.

Les autres achats et charges externes, d'un montant de 568 085 €, sont en hausse par rapport à l'année dernière (432 241 €), notamment en raison du recours à des prestations externes sur des compétences spécifiques et missions ne pouvant être assurées par l'équipe permanente. Ceci fait partie de la stratégie de flexibilité des coûts, nécessaire compte tenu du contexte actuel et de l'équilibre économique de la SNPN.

Les impôts et taxes, principalement composés des taxes sur les salaires et taxes foncières, pour un montant de 50 903 € sont en baisse (69 739 € en 2020). Ceci inclut l'exonération partielle de la taxe sur les salaires au titre de 2021.

Les dotations aux amortissements, d'un montant de 149 001 € se maintiennent par rapport à 2020.

Eléments marquants en 2021

Sur le plan comptable, depuis 2020, les nouvelles normes comptables ont modifié les éléments de bilan et de compte de résultat par rapport aux années antérieures, notamment en ce qui concerne les legs en cours et les immobilisations corporelles.
L'année 2021 est la première année de valorisation du bénévolat, élément important pour la SNPN sur lequel nous reviendrons ci-dessous. Ce travail de valorisation du bénévolat fait apparaitre un montant de 269 196 €, soit près de 14% des produits d'exploitation.
Outre l'obligation comptable de faire apparaître cet élément dans nos comptes, alors qu'il figurait auparavant en annexe, l'intérêt de valoriser le bénévolat est double :

- Rendre visible le bénévolat contribue à évaluer l'importance des ressources que les Associations sont capables de mobiliser.
- La valorisation comptable démontre également aux financeurs publics l'apport effectif que fournit l'association et « l'effet levier » qu'elle déploie par rapport aux subventions demandées. L'importance des contributions en nature peut servir pour justifier le caractère désintéressé de l'Association.

Dans le prolongement de l'année 2020, la pandémie du COVID a eu plusieurs effets sur nos comptes et nos équilibres :

- Les prestations liées aux sorties nature et à la sensibilisation du public à la protection de la nature ont été réduites par rapport aux années pré COVID, même si elles ont repris par rapport à l'année 2020.

- L'accueil du public en Camargue, en tant qu'établissement recevant du public, a été fermé plusieurs mois consécutifs en 2021, réouvert dans le respect du protocole sanitaire, ces fermetures ont limité la fréquentation du site. Il s'est ensuivi une forte baisse de la fréquentation de la Capelière et des recettes afférentes par rapport aux années pré COVID, mais néanmoins nous constatons une reprise par rapport à 2020.
- Les chantiers bénévoles et sorties, éléments importants de mobilisation citoyenne en Camargue, ont eu lieu quelques mois seulement sur le site. Dès que cela était possible, les sorties nature ont repris, mais avec un nombre limité de personnes, générant moins de recettes également.
- La grande majorité des salariés a pu poursuivre son travail, hormis les activités touchées par la fermeture du public.
- Les subventions publiques ont connu une légère croissance, principalement au niveau des deux réserves. Nous détaillerons ce point ci-dessous.

Pour conclure

L'année 2021 est une année où, sur un plan économique, des investissements ont été faits, tant sur le plan marketing que sur l'externalisation des processus comptables et le recours à des prestations spécifiques externes. Les recrutements ont été limités à des postes couverts par des subventions publiques.

L'année 2021 a vu également une intensification dans la diversification des recherches de fonds, tant auprès des pouvoirs publics que de la générosité du public, du développement des ventes et prestations, ainsi que la recherche de partenariats et mécénats privés.

Pour l'exercice à venir, nous prévoyons de développer nos actions de sensibilisation des publics sur le terrain, notamment avec la rénovation de la muséographie de la Capelière (Camargue) et le déploiement d'alliances avec les associations locales.

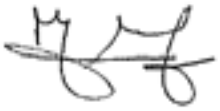
Nous souhaitons travailler ensemble en mobilisant de nombreux bénévoles et sympathisants, poursuivre avec vous tous la dynamique associative et mener à bien notre projet de protection de la nature, en développant de nouveaux projets scientifiques.

Nous allons maintenant passer à la proposition d'affectation du résultat.

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 9 905 € que je vous propose d'affecter en totalité en report à nouveau. Cette affectation des résultats est conforme à la loi et à nos statuts.

Ci-après, le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes.

La Trésorière,
Marie-Odile Grandchamp



Retrouvez-nous :

À PARIS

Société nationale de protection de la nature
SNPN
44 rue d'Alesia
TSA 31453
75158 Paris CEDEX 14

+33 1 43 20 15 39
contact@snpn.fr

EN CAMARGUE

Réserve naturelle nationale de Camargue
La Capelière
C134 de Fiélouse
13200 Arles

+33 4 90 97 00 97
reservedecamargue@espaces-naturels.fr

À GRAND–LIEU

Réserve naturelle nationale du Lac de Grand-Lieu
La Chaussée
44830 Bouaye

+33 2 40 32 62 81
rnn.grandlieu@snpn.fr

Rapport financier 2021
Publication : 2022
Directeur de publication : Rémi Luglia
Comité de relecture : Conseil d'administration et membres du Bureau
Rédaction : Marie-Odile Grandchamp, Commissaire aux comptes.
Illustrations : Adobe Stock
Mise en page : Delphine Nicodeme

© Tous droits réservés


SNPN
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854